

PRIX Annie Semal-Lebleu 2025

Organisme responsable : ALEFPA

Association pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie
Centre Vauban – Bât. Lille - 199 / 201 rue Colbert
59003 LILLE CEDEX

Genre : Deux prix récompensant une thèse de doctorat seront décernés.

Nature du prix : 1500 € pour chaque prix.

Les prix sont décernés en juin de chaque année au cours de l'Assemblée Générale de l'association. Une rencontre entre les lauréat-e-s et les partenaires du prix est organisée la veille de l'Assemblée Générale, afin de permettre un échange approfondi sur les travaux primés. Les lauréat-e-s s'engagent à rédiger une note de synthèse, à paraître dans « La Revue », journal de l'Alefpa, et à communiquer une courte vidéo de présentation, consultable sur le site internet de l'Alefpa.

Objet : Les travaux devront concerner les personnes connaissant des difficultés à caractère social ou présentant un handicap physique, intellectuel ou psychique. Ils traiteront de l'éducation ou de la formation, des modalités d'accompagnement, des soins à leur apporter, des facteurs d'exclusion, des limites des prises en charge institutionnelles... Ils envisageront notamment les moyens susceptibles de favoriser la prévention, la solidarité collective et ses outils, l'accession de ces publics à l'autonomie ou leur statut de citoyen dans la société. Ces travaux pourront, également, explorer l'impact des politiques publiques, le cadre juridique de la protection et de l'inclusion, les dispositifs économiques et financiers favorisant l'autonomie ou l'emploi, ou encore l'organisation et le management des structures médico-sociales et éducatives.

Les disciplines concernées sont donc les sciences de l'éducation, la psychologie, la sociologie, les sciences politiques, le droit, les sciences économiques et les sciences de gestion, ainsi que les disciplines médicales, l'architecture et la médiation culturelle.

Un partenariat avec le-la candidat-e et/ou le laboratoire dont il-elle est issu-e pourra être proposé. Les personnels de l'Alefpa sont autorisés à concourir.

Règlement : La thèse aura été soutenue dans les deux années précédant la date limite du concours, et sera rédigée obligatoirement en français. Dans un premier temps, les auteur-e-s adresseront (1) un CV, (2) un résumé grand public de leur travail en 4000 signes maximum, (3) une lettre de candidature indiquant les finalités de la recherche menée et ses applications potentielles, (4) une lettre du-de la directeur-trice de thèse ou du-de la Président-e du jury de thèse précisant les qualités du travail, ou le rapport de soutenance à la condition qu'il soit exhaustif.

Un premier jury se réunira afin de sélectionner les travaux qui seront le plus en adéquation avec les valeurs défendues par la Charte de l'Alefpa. Les candidat-e-s présélectionné-e-s seront avisé-e-s afin qu'ils-elles transmettent leur ouvrage complet, puis seront invité-e-s à un entretien (en visioconférence) avec les membres du jury.

Jury : Il est composé de personnalités reconnues dans les domaines scientifiques concernés qui sont membres du Conseil Scientifique de l'Alefpa, du bureau de l'Alefpa (C. de Broucker), et éventuellement expert-e-s invité-e-s.

Critères de sélection : La sélection des lauréats est fondée sur l'ensemble des critères suivants : Le respect des critères d'éligibilité et de recevabilité, l'adéquation avec les valeurs défendues par la Charte de l'Alefpa, les applications potentielles pour l'Alefpa.

Calendrier : lancement en juillet 2025 ; retour des dossiers pour le 15 septembre 2025 au plus tard à conseil.scientifique@alefpa.asso.fr. Pour les candidat-e-s sélectionné-e-s, transmission de la thèse pour le 15 octobre au plus tard (une version numérique à conseil.scientifique@alefpa.asso.fr).